



**MÉMOIRE DÉPOSÉ À L'ATTENTION DE LA COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT,  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS**



**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE CONTRÔLE DES CIRCULAIRES**

21 OCTOBRE 2019

## RÉSUMÉ

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) tient d'abord à souligner l'admirable effort citoyen qui est à l'origine de la mise en place de cette consultation publique sur le contrôle des circulaires. Nous sommes heureux d'y apporter notre contribution afin de nourrir la réflexion autour de cet enjeu.

Dans ce mémoire, nous appuyons les revendications citoyennes visant à modifier la réglementation sur la distribution de matériel publicitaire à Montréal dans l'optique de diminuer le volume de circulaires distribués. Nous croyons que ces modifications sont nécessaires pour atteindre les cibles ambitieuses qui sont aux fondements du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de la Ville de Montréal. Effectivement, nous sommes convaincus qu'une telle mesure contribuera au détournement de 85 % des matières résiduelles de l'enfouissement d'ici 2030, tel qu'énoncé dans ce Plan.

Les positions que nous mettons de l'avant vont de pair avec l'application de solutions concrètes. En somme, dans la foulée de cette consultation publique et de l'urgence climatique, nous recommandons...

- Que les Montréalais.e.s ne soient pas, d'emblée, inscrits au circuit de distribution des circulaires imprimées, mais plutôt qu'ils **adhèrent à une liste** s'ils désirent recevoir les circulaires.
- Qu'une **sensibilisation aux impacts environnementaux des circulaires** soit effectuée auprès des citoyens par le biais de la Patrouille verte, chapeautée par le REQ depuis 2010, qui rejoint annuellement plus de 40 000 citoyens montréalais par l'entremise de tournées de porte-à-porte, de tenues de kiosques ou encore d'animations.
- Que le contenu des circulaires soit entièrement **valorisable**.
- Que la distribution des circulaires soit **bannie d'ici cinq ans**.

## **DESCRIPTION DE L'ORGANISME**

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) est un organisme à but non lucratif et non partisan fondé en 1999 par des éco-quartiers désireux de mettre leurs ressources en commun. Le REQ assure, depuis 1999, la représentation de ses membres au niveau régional. Le REQ est actuellement constitué de 18 membres éco-quartiers ayant des activités campées dans 15 arrondissements de la Ville de Montréal.

La mission du REQ est de promouvoir le caractère unique et indispensable du programme Éco-quartier en plus d'intervenir de manière plus précise dans les dossiers environnementaux et sociaux touchant directement les citoyen.ne.s. À travers les services aux membres, le réseautage et la coordination de projets, le REQ défend le droit des citoyen.ne.s d'avoir un environnement sain et un développement écologiquement viable de leur communauté. C'est principalement par l'éducation relative à l'environnement (ERE), sous-tendant la résolution de problèmes environnementaux et sociaux ainsi qu'une variété de stratégies d'apprentissage, que le REQ atteint ses objectifs.

En plus de représenter ses membres et de faire valoir la pertinence du programme Éco-quartier sur la scène politique municipale et provinciale, le REQ mène plus de 10 projets d'envergure régionale annuellement, dont des campagnes de sensibilisation, d'éducation relative à l'environnement ainsi que l'implication citoyenne en lien avec la mission et les valeurs du programme Éco-quartier. Ces différents projets illustrent l'implication et l'expertise du REQ en termes de gestion de projet avec des partenaires à différentes échelles.

Le REQ est reconnu auprès de ses partenaires comme une force du milieu pour concerter des partenaires et réaliser des projets environnementaux et citoyens dans l'ensemble du territoire montréalais. De plus, la majorité des interventions du REQ visent à consolider et autonomiser les projets et partenaires afin de miser sur développement local et durable.

## NOTRE POSITION

En connivence avec nos missions d'écocitoyenneté, de sensibilisation à l'environnement et à la gestion des matières résiduelles, nous, le Regroupement des éco-quartiers (REQ), nous positionnons en faveur du retrait de la distribution **massive** et **systématique** des circulaires imprimées sur le territoire montréalais. Les faits sont clairs, et nous sommes loin d'y être insensibles : les 41 millions de circulaires distribués annuellement à Montréal génèrent 20 800<sup>1</sup> tonnes de matières résiduelles (papier et plastique). En plus de cette quantité astronomique de matières résiduelles produites, prenons conscience des enjeux sous-jacents. Nommons l'accroissement de la circulation de camions de collecte sur le réseau routier montréalais déjà suffisamment dense, la nuisance sonore et la surcharge des centres de tri.

Comme nous œuvrons, par l'entremise de nos divers projets, vers une compréhension des enjeux environnementaux, un engagement écocitoyen et ultimement, une gestion **responsable** des matières résiduelles, il va de soi que nous nous positionnons à l'encontre de la distribution systématique des circulaires imprimées chez **tous** les citoyens – malgré qu'ils n'en aient jamais explicitement exprimé le désir. Ces circulaires ont une durée de vie de moins d'une semaine – ils sont parfois à peine feuilletés – et pourtant ont des impacts environnementaux notables qui semblent être passés sous silence. Ce qu'il y a d'encourageant, c'est que nous avons le pouvoir d'agir pour réduire ces impacts. Les plus de 15 000 signatures récoltées par le biais de la circulation de la pétition à propos de la limitation de la distribution des Publisac sont la preuve vivante qu'il y a une véritable volonté citoyenne en la matière.

Nous mettons de l'avant trois grands axes pour parvenir à limiter la distribution des circulaires : la liste d'adhésion, les autocollants et la composition des circulaires.

---

<sup>1</sup> Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, Ville de Montréal. Consultation publique sur le contrôle des circulaires, p.28.

## PROPOSITIONS

### Préambule : Définition de « circulaires »

Question d'être absolument inclusif dans cette proposition, nous souhaitons d'abord et avant tout définir le terme qui lui est central. Nous ne souhaitons pas que le terme « circulaire » renvoie exclusivement au Publisac, mais bien à **tout type de publicité imprimée** conçu à des fins d'annonce ou de réclame (articles promotionnels, dépliants, brochures, feuillets, etc.).

Nous excluons du terme « circulaire » tout contenu produit par les arrondissements et destinés à **informer** les citoyens sur les actualités, les nouveautés, les changements à venir et les projets en cours dans le quartier. Ceci inclut les « Info-travaux » et les avis d'ébullition d'eau par exemple.

### Proposition 1 : Opt-in

Nous proposons de mettre de l'avant **l'option d'adhésion** pour que chaque citoyen demande explicitement – et exprime son consentement – à être inclus dans des listes de distribution des circulaires. Ainsi, les circulaires seraient distribuées exclusivement aux personnes intéressées. Cette liste pourrait être facilement accessible en ligne.

Le concept de **consentement** se doit d'être central dans un enjeu comme celui auquel nous faisons face avec la distribution des circulaires. Ces dernières ne peuvent être distribuées systématiquement ; elles devraient plutôt être la résultante d'un choix éclairé effectué par un consommateur qui sait pertinemment qui les consultera. Comme la loi C-28 qui exige un consentement préalable et un mécanisme d'exclusion. Loi également selon laquelle les circulaires virtuelles ne peuvent désormais qu'être envoyées sur demande. Pourquoi ne pas appliquer la même logique législative à une réalité analogue ? Si l'envoi de circulaires virtuels requièrent le consentement du consommateur, pourquoi ne pas faire de même avec les circulaires de papier qui sont aussi dommageables pour l'environnement ?

Nous considérons que nous devrions traiter la distribution des publicités imprimées comme les courriels jugés indésirables ou « pourriels ». Actuellement, une loi canadienne (c-28) régit et limite la diffusion et l'envoi de pourriels. Cette loi protège les consommateurs contre « l'utilisation abusive de la technologie numérique ». La publicité imprimée repose sur le même pied d'égalité que la publicité envoyée numériquement, et nous pouvons actuellement qualifier la distribution de publicité imprimée d'« abusive » sur l'île de Montréal puisqu'elle se chiffre à 800 000 hebdomadairement et plus de 41 millions annuellement<sup>2</sup>. Pour y remédier, il faut réduire à la source et cesser d'importuner les milliers de citoyens n'ayant jamais consenti à recevoir autant de publicités.

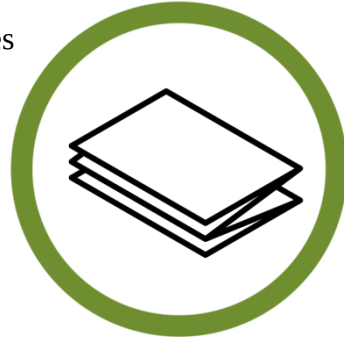
« Oui, mais les citoyens sont constamment exposés à la publicité, via des panneaux publicitaires ou dans le transport en commun et ce, sans qu'ils aient préalablement exercé leur consentement. Alors pourquoi les priver des circulaires qui fonctionnent selon cette même logique ? », nous direz-vous. Nous sommes tout à fait d'accord avec le fait que nous vivons dans une société où la publicité, omniprésente et pernicieuse, s'infiltré partout. Par contre, dans le cas qui nous intéresse, la publicité est livrée directement au domicile des citoyens, ce qui la rend d'autant plus intrusive, et s'éloigne des fondements mêmes du consentement et du droit à la vie privée. Par ailleurs, nous arrivons également à un stade qui frôle le point de non-retour où, en tant que société, nous sommes amenés à mettre en place des mesures concrètes qui diminuent la pollution et la production de gaz à effet de serre. Comme la distribution systématique des circulaires dans les foyers montréalais est un enjeu sur lequel nous exerçons un réel pouvoir, profitons-en pour initier une réforme qui centralise l'adhésion – et non pas le désistement – en espérant que cette initiative sera la porte d'entrée vers d'autres propositions semblables qui auront des répercussions positives pour la planète.

---

<sup>2</sup> Donnée diffusée en décembre 2018 par plusieurs médias notamment : La Presse, La Presse canadienne, Le Devoir et Radio-Canada

### Proposition 2 : Autocollants

Cette proposition va de pair avec les autocollants « *Je veux les circulaires* » devant être accolés sur les boîtes aux lettres des citoyens désireux de recevoir des circulaires. Parce que nous ne voulons absolument pas priver les citoyens qui désirent recevoir les circulaires d'y avoir accès. Cet autocollant devra être facilement accessible pour ceux qui le souhaitent.



En contrepartie, la Patrouille verte du Regroupement des éco-quartiers qui est active chaque été pourrait être amenée à faire de la sensibilisation auprès des citoyens sur les impacts environnementaux des circulaires imprimées. Cela fournirait tous les éléments de contexte permettant ensuite aux citoyens de prendre une décision éclairée et réfléchie par rapport à cet enjeu. Les patrouilleurs qui la constituent sont déjà appelés à sensibiliser les citoyens sur une gestion responsable des matières résiduelles, à faire la promotion de la protection de la forêt urbaine et à encourager une utilisation efficace de l'eau. « Puisque l'actuel autocollant de refus n'est pas considéré comme une atteinte à la libre expression, le pictogramme d'autorisation ne réprimerait pas non plus ce droit fondamental<sup>3</sup> ».

### Proposition 3 : Des circulaires entièrement valorisables

Pourquoi ne pas exiger que les circulaires désormais distribués à ceux qui ont adhéré à la liste de distribution ne soient pas exclusivement composé de matières qui soient recyclables et/ou compostables. Ainsi, le contenu n'aurait pas à être séparé, et pourrait se retrouver en intégralité dans le bac de recyclage. Les impacts environnementaux seraient moins grands puisque les dites circulaires ne se retrouveraient pas dans un site d'enfouissement mais plutôt au sein d'un circuit de revalorisation des matières recyclables.

---

<sup>3</sup> Charles Montpetit, « Mettons fin au gâchis des circulaires », *Le Devoir*, 7 octobre 2019, <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/564219/mettons-fin-au-gachis-des-circulaires>

#### Proposition 4 : Bannissement de la distribution des circulaires d'ici cinq ans

Nous percevons la liste d'adhésion comme une mesure intermédiaire avant d'atteindre le bannissement de la distribution des circulaires d'ici 2025. Cette mesure concorde avec les échéanciers fixés par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal. En s'inscrivant à la liste d'adhésion, les citoyens seraient dès lors mis au fait de la fin de la distribution des circulaires imprimées en 2025, et ce, dans un souci environnemental. Ainsi, entre l'entrée en vigueur de la liste d'adhésion et 2025, les citoyens recevraient de la documentation concernant les impacts environnementaux d'une telle quantité de matériel publicitaire imprimé et seraient fortement encouragés – et outillés – à effectuer un virage numérique.

Dans une optique où l'idéal est de bannir complètement, à moyen terme, la distribution des circulaires imprimées – qu'un consentement soit exprimé par le citoyen ou non – une période de cinq ans nous apparaît comme une durée raisonnable pour effectuer cette transition écologique au sein d'un Montréal en plein changement et en pleine connivence avec l'urgence d'agir concernant la crise climatique.



## CONCLUSION

En conclusion, nous sommes convaincus que le retrait de la distribution systématique des circulaires imprimées à Montréal aura des effets qui sont en concordance avec le Plan directeur de la gestion des matières résiduelles 2020-2025. Nous considérons que chacune des actions entreprises permettront de retrancher, annuellement, une quantité importante des matières résiduelles produites et enfouies.

Rappelons aussi, qu'en plus des conséquences environnementales patentes dues aux circulaires, ces dernières portent atteinte au respect de la vie privée des citoyens et écarte le concept – pourtant central – du consentement. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons renverser la vapeur du système actuellement en place où les citoyens ne désirant pas en recevoir apposent un autocollant sur leur boîte aux lettres. Par le biais d'une liste d'adhésion (« *opt-in* »), seuls les résidents qui consultent réellement les circulaires pourraient exprimer leur désir et leur consentement de le recevoir. Cette liste pourrait facilement être accessible sur le web.

Et quoi dire de la composition des circulaires : pourquoi ne seraient-elles pas entièrement recyclables, voire même compostables ?